

## **DELIBERATIONS**

### **Séance ordinaire du 27 Février 2015**

**Nombre de Membres**

***En exercice : 11***

***Présents : 10***

***Pouvoirs : 0***

***Votants : 11***

*L'an deux mil quinze le vendredi 27 Février à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Louis de CAUMONT LA FORCE, Maire de la commune*

**Date de la convocation 17 Février 2015**

**ETAIENT PRESENTS** : MM, Anne BODARD, Joël BUFFAULT, Etienne CORDONNIER, Bernard DAMOISEAU, Louis DE CAUMONT LA FORCE, Anne-Sophie GALLON, Isabelle SILNIQUE, Alexandre SOUDRY, Anne THOMINET, Brigitte TOURRET

**ETAIT ABSENT EXCUSE** : Mr Charles PLESSE.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme Anne-Sophie GALLON.

**N°2015-01**

**Objet : Instruction des actes d'urbanisme**

Monsieur le Maire rappelle que l'article 134 de la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové dite loi « Alur » réserve à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2015 la mise à disposition des services de l'Etat pour l'instruction des autorisations d'urbanisme uniquement aux communes compétentes appartenant à une communauté de communes de moins de 10 000 habitants.

Par ailleurs, l'article R410-5 du code de l'urbanisme précise que la commune peut charger les entités suivantes des actes d'instruction :

- Les services de la commune,
- Les services d'une collectivité territoriale ou d'un groupement de collectivités,
- Les services d'un syndicat mixte ne constituant pas un groupement de collectivités,
- Une agence départementale créée en application de l'article L5511-1 du code général des collectivités territoriales.

Madame ou Monsieur le Maire précise que l'Agence Technique Départementale de l'Allier propose dorénavant un service urbanisme comprenant notamment un volet instruction des autorisations d'urbanisme. Les communes bénéficient des prestations énoncées ci-après :

- Formations et journées d'actualité,
- Veille juridique et jurisprudentielle,
- Instruction des autorisations d'urbanisme,
- Contrôle de l'achèvement et de la réalisation des travaux,
- Constatation des infractions pénales et police de l'urbanisme : préparation des projets d'arrêtés interruptif de travaux,
- Assistance en matière de recours gracieux,
- Assistance à maîtrise d'ouvrage en matière de recours contentieux.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Décide de confier l'instruction des autorisations d'urbanisme à l'ATDA.
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir avec l'ATDA.

Cette convention précise les domaines d'intervention de l'ATDA, les missions de chacune des parties, les conditions d'engagement de la responsabilité de l'ATDA, ainsi que les conditions financières de l'intervention.

- S'engage à verser dans les caisses du Receveur de l'ATDA le montant de la participation financière.

#### **N°2015-02**

#### **Objet : Demande de certificat d'urbanisme opérationnel**

Monsieur le Maire soumet au conseil municipal la demande de certificat d'urbanisme opérationnel déposée par Mr Thierry HOLWEGER et Mme Patricia SEREX concernant la parcelle cadastrée AE n°70 au lieudit « La Sabotière ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Considérant la baisse et le vieillissement de la population,
- Considérant la demande de construction,
- Considérant que le marché actuel de l'immobilier ne permet pas à de jeunes couples de s'installer à Vitray,

Décide à l'unanimité d'émettre un avis favorable à la demande de certificat d'urbanisme opérationnel de Mr Thierry HOLWEGER et Mme Patricia SEREX concernant la parcelle cadastrée AE n°70 au lieudit « La Sabotière », sous réserve que les acquéreurs s'engagent à financer la desserte en eau et en électricité du terrain.

#### **N°2015-03**

#### **Objet : Contrôle et maintenance des poteaux et bouches d'incendie**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le contrôle et la maintenance des poteaux et bouches d'incendie sont de la responsabilité de la commune. Cependant, le SIVOM Eau et Assainissement Nord Allier Rive Droite du Cher, se propose de démarcher, de rencontrer et de négocier avec des entreprises agréées. La pertinence de cette action ne serait reconnue que si l'ensemble des communes acceptait de lui confier cette mission.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un accord de principe, et décide de confier cette mission d'assistance à la maîtrise d'ouvrage, en matière de défense incendie au SIVOM Eau et Assainissement Nord Allier Rive Droite du Cher.

#### **N°2015-04**

#### **Objet : Attribution subventions 2015**

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à voter les subventions pour l'année en cours.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'allouer les subventions suivantes :

#### **Article 6574 : « subvention fonctionnement aux associations »**

- |  |          |
|--|----------|
| - Association des anciens combattants      | 100,00 € |
| - Commission Communale des Fêtes de Vitray | 500,00 € |
| - Vitray Festivités                        | 300,00 € |

### **Objet : Projet de mutualisation**

Monsieur le Maire donne le compte rendu de la réunion de la communauté de communes du Pays de Tronçais concernant une proposition de mutualisation du matériel de voirie. En effet, la commune possède très peu de matériel, et cette solution pourrait être alors envisagée.

Dans un premier temps, quatre communes (Meaulne, Urçay, l'Ételon et Vitray) projettent de se réunir pour tester ce projet.

Après débat, le Conseil Municipal, émet un accord de principe, et demande la réalisation d'un chiffrage pour comparaison.

### **Objet : Consultation sur l'eau**

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier du comité de bassin Loire –Bretagne, concernant une consultation sur les projets :

- Du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux du bassin Loire-Bretagne,
- Du plan de gestion des risques d'inondation.

Les schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux et les plans de gestion des risques d'inondation seront adoptés fin 2015 et mis en place dans chaque bassin hydrographique de 2016 à 2021.

Ces documents sont importants car ils définissent, pour les années à venir, les objectifs à atteindre sur chaque territoire.

### **Objet : Demandes de subvention**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les demandes de subventions suivantes :

- RDB BERRY FM
- Association des Paralysés de France
- CEN 03
- Les restos du cœur
- Association française des sclérosés en plaques.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas donner suite à ces demandes.

### **Objet : point sur le spectacle de Noël et le repas du CCAS**

Madame Anne Thominet présente au conseil municipal le rapport financier concernant :

- Le spectacle de Noël et les cadeaux du père Noël offert aux enfants, âgés de 0 à 12 ans, qui s'élève à 1 277 €
- Le repas du CCAS offert aux personnes âgées de plus de 65 ans qui s'élève à 990 €
- les colis offerts aux personnes ne pouvant être présentes lors du repas, qui s'élèvent à 274.10 €

### **Objet : Composition du bureau de Vote**

Dimanche 22 mars 2015 :

- 8h à 10h30 : Joël Buffault, Alexandre Soudry, Bernard Damoiseau,
- 10h30 à 13h : Etienne Cordonnier, Brigitte Tourret, Isabelle Silnique,
- 13h à 15h30 : Louis de Caumont, Anne Bodard, Robert Lamarque
- 15h30 à 18h : Anne Thominet, Jean de Charon, Charles Plesse

Dimanche 29 mars 2015 :

8h à 10h30 : Joël Buffault, Alexandre Soudry, Bernard Damoiseau,  
10h30 à 13h : Etienne Cordonnier, Brigitte Tourret, Isabelle Silnique,  
13h à 15h30 : Louis de Caumont, Anne Bodard, Anne Sophie Gallon  
15h30 à 18h : Anne Thominet, Jean de Charon, Charles Plesse

## Questions diverses

1) Abri de bus : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Mr et Mme GAUTHIER autorisent l'implantation d'un abri bus près de leur maison au lieudit « Les Arpents ». Ils demandent que la commune s'engage à faire respecter toutes nuisances portant atteinte à la tranquillité d'autrui.

Le Conseil Municipal est bien évidemment d'accord avec ces propos.

Mme Brigitte Tourret se propose d'étudier la faisabilité de la construction de l'abri bus et proposera ultérieurement un devis.

Mr Alexandre Soudry s'engage à nous présenter d'autres propositions sur catalogue.

2) Chemins communaux et RD 145 : Mr le Maire informe le conseil municipal qu'il a fait le tour des chemins communaux ainsi que la RD 145, en présence de Mr Pierre Besch, représentant la communauté de communes du Pays de Tronçais, Mr Bruno Cormier, représentant les services de l'UTT Cérilly/Bourbon. Cette réunion concernait la mise aux normes des têtes d'aqueduc. Un devis devra être établi pour la prochaine séance.

3) Compte rendu des commissions :

- Mr Bernard Damoiseau nous donne le compte rendu de la réunion du SMIRTOM, et nous fait part notamment du changement d'horaire de la déchèterie de Vallon en Sully,

- Mme Anne Thominet nous donne le compte rendu des écoles de Meaulne et nous précise que les TAP (Temps d'Activité Périscolaire) reviennent très chers.

4) Ligne forestière : Mr Bernard Damoiseau fait remarquer le mauvais état de la ligne forestière (ligne du Pont Cassé), gérée par l'ONF, conduisant chez Mme Pierrette Daffy.

Mr le Maire ne manquera pas d'évoquer ce problème lors de la prochaine visite, à la mairie, du nouveau chef de centre, Mr Loïc Nicolas.

5) Permanence en mairie : Lors des permanences des élus, assurées le samedi matin de 10h à 11h, Mme Brigitte Tourret fait remarquer le peu de demande des habitants. Peut-être ne sont-ils pas suffisamment informés ?

Par conséquent pour une meilleure information, quelques jours avant ces permanences une information sera diffusée par voix de presse.